



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 ET APPEL A CANDIDATURES

Conformément aux articles 7 et 8 des Statuts et à l'article 3 du règlement intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Basket-ball de Loire-Atlantique qui se tiendra :

Le Samedi 05 Septembre 2020 à 08H45
Salle Sportive Métropolitaine de la Trocardière
91, Rue de la Trocardière
44 400 REZE
Pointage et opérations de vote à partir de 08H00

En raison de la situation sanitaire, un seul représentant par groupement sportif sera accepté

Les délégué(e)s des groupements sportifs sont invité(e)s à se présenter à partir de 08h00 afin de procéder aux formalités d'émargement.

Une copie de licence validée ou d'un trombinoscope sur laquelle figure la licence validée **pour la saison 2020-2021** devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.

ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Conformément aux Statuts du Comité Départemental, l'Assemblée Générale procédera au renouvellement de l'ensemble des membres du Comité Directeur du Comité de Basketball de Loire-Atlantique pour le mandat 2020/2024. Il est donc fait appel à candidature afin de pourvoir ces postes.

- **27 sièges sont à pourvoir dont 1 médecin et 1 jeune de moins de 26 ans.**

Le nombre de femmes doit être proportionnel au nombre de licenciées (43,7%), soit 11 membres féminines minimum.

Est éligible toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée Générale dans l'un des groupements sportifs du Comité Départemental.

Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :

- la fonction de Conseiller Technique Sportif ;
- toute appartenance au personnel salarié de la structure.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale Élective de la Fédération qui se déroulera à Paris le Samedi 19 Décembre 2020.

- 5 postes de titulaire à pourvoir
- 5 postes de suppléant à pourvoir

Est éligible toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

Cet appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des clubs appartenant au Comité de Loire-Atlantique. En revanche, lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs de Loire-Atlantique dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France.

Pour les deux élections, les candidats devront être licencié au jour de la tenue de l'Assemblée Générale.

Pour les deux élections, les candidats peuvent transmettre leurs actes de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception en utilisant le service en ligne de La Poste :

<https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne>

**Les candidatures (via le formulaire adéquat) doivent être adressées par Lettre Recommandée avec Avis de Réception
Au plus tard le Jeudi 06 Août 2020,**

**cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
Comité Départemental de Loire-Atlantique de Basketball
Élections 2020**

**5, Rue Christophe Colomb – CS 98413
44 984 SAINTE LUCE SUR LOIRE Cedex**

Ou déposées en main propre au secrétariat qui établira un reçu.

En parallèle, au regard des circonstances exceptionnelles actuelles, il est nécessaire de sécuriser l'envoi et la bonne réception des candidatures dans les délais impartis. C'est pourquoi, il est demandé aux candidats de doubler leur acte de candidature (candidat au Comité Directeur et/ou délégué à l'AG de la FFBB) en envoyant par courriel au Comité Départemental, l'avis de dépôt du courrier accompagné de l'acte de candidature à l'adresse suivante : elections0044@ffbb.com

La recevabilité des candidatures sera étudiée par la commission électorale, et la liste des candidats sera arrêtée définitivement 15 jours avant la date des élections.

**Le Président du Comité Départemental,
Jacques PHILIPPE**

